



Approbation du règlement du ru et des jardins

N° 2021-1007-010	Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 7 octobre 2021	Nombre de conseillers présents : 10
Convocations et affichage : 24/09/2021	Nombre de suffrages exprimés : 12

L'an deux mil vingt et un, le 7 octobre, à 19 heures 00, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. AGUIN, Maire.

Présents : Mmes SAUVAUT. LIDOUREN. KHELI et MM AGUIN. ROUSSET. DUVEAU. DONATI. EDOUARD-BETSY. ETINOF. LELOUP

Absents excusés :

Mme COUMAR, représentée par M. EDOUARD-BETSY
Mme ROUSSEAU, représentée par M. ROUSSET
Mme HOARAU, représentée par M. LELOUP

Absents non excusés :

Mme BESNARD et M. LE MOAL

Secrétaire de séance : Mme SAUVAUT

Approbation du règlement du ru et des jardins

• Vu le projet de règlement soumis en commission de travaux le 15 septembre 2021, Il convient de présenter et de valider ce règlement du ru et des jardins situés sur des parcelles privées accessibles par le chemin du Trésor longeant le ru en parallèle du chemin du Moulin.

Chaque parcelle est occupée par le propriétaire ou une personne autorisée par ce dernier.

Les jardins sont attribués à un jardinier pour un usage exclusivement personnel et sous réserve de l'observation du présent règlement qui sera remis et expliqué au nouveau jardinier qui devra l'accepter et le signer.

M. ROUSSET, après avoir fait un condensé de ce règlement, demande au Conseil municipal de se prononcer pour validation.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par :
12 Voix POUR

1 Abstention (M. LELOUP)

- Accepte la modification apportée à l'article 5, à savoir :
 - Suppression de l'alinéa 2 « entretenir et cultiver sa parcelle tout au long de l'année et ne pas pratiquer de monoculture (la superficie gazonnée ou fleurie ne pourra dépasser 20 % de la superficie totale) »
- Accepte ce règlement qui sera annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et l'adresser à l'ensemble des personnes concernées.

Fait à Voisenon,
Le 8 octobre 2021

Le Maire,

J. AGUIN

